

Mitteilungen

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **5 (1910)**

Heft 10

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

donnant un démenti à ceux qui voient en nous les conservateurs moisés de choses surannées et de coutumes agonisantes.

On avait l'impression, en visitant le village suisse de l'exposition de Genève, qu'il représentait quelque chose de sacrifié, de destiné à disparaître, et ses admirateurs étaient émus, comme on l'est devant tout ce qui porte l'empreinte de la destruction fatale.

Pourquoi n'opposerions-nous pas, lors de la prochaine exposition nationale à Berne, à cette sombre vision, un ensemble de renseignements et de leçons prouvant que le village suisse peut ne pas périr; qu'il peut survivre à la crise moderniste qui le travaille, s'accommoder aux exigences des temps nouveaux, sans rien abandonner de ce qui le distingue, de ce qui l'élève, de ce qui le personnalise, de ce qui fait de lui le moule où l'âme suisse reçoit une empreinte qu'elle ne saurait perdre sans un dommage profond.

Je n'ai pas la prétention d'être un artiste; si j'ai fait dans ma vie, depuis quelques années, une si grande part aux questions esthétiques, si j'ai acclamé avec tant d'enthousiasme les paroles entraînantes de M^{me} Burnat-Provins et celles de M. Philippe Godet, de M. Bovet, lorsqu'ils commencèrent leur croisade contre le vandalisme, c'est parce que j'ai vu combien le rôle social du Beau était grand, et combien il était méconnu.

En effet, il est absurde de travailler, par tant d'œuvres, tant de publications, tant de discours, à maintenir nos populations dans leurs habitudes ancestrales, dans la simplicité de leurs mœurs, dans leur ferveur patriotique, dans leur esprit national, si on laisse ravager, d'autre part, toutes les choses qui servent de support à nos traditions, à nos habitudes de vivre et de penser.

C'est une fatale tendance que celle qui pousse aujourd'hui à abstraire le sentiment patriotique, à faire de lui une religiosité vague et nébuleuse, à couper les canaux qui le rattachent à ses sources.

Comme l'a fort bien écrit un auteur français: «Le patriotisme est un sentiment nourri par une image; quand l'image s'efface, le sentiment perd de sa force et de sa vitalité.»

L'illustre peintre auquel nous devons les superbes panneaux qui sont la gloire du Musée de Neuchâtel, M. Paul Robert, a écrit cette belle parole: «Je ne saurais dissocier dans mon esprit l'art des conditions morales, qui en font une puissance pour le bien, ou une puissance pour le mal.»

J'ai la ferme conviction qu'en voulant libérer l'art suisse du joug de l'exotisme incohérent, pour le rendre à son évolution traditionnelle et normale, nous faisons de lui une puissance pour le bien et un nouveau piédestal de notre idéal et de nos libertés.

Pour remplir le but qu'elle s'est proposé, notre Association ne saurait se contenter d'agir sur les milieux dirigeants; pour sauver le village suisse des transformations dont il est menacé, il importe de travailler à la formation esthétique du paysan lui-même.

Il faut savoir en convenir: tant que la culture du goût ne sera pas regardée comme aussi essentielle que les autres, notre action demeurera en grande partie paralysée par le fait que des admirations collectives et militantes vont à des choses que nous jugeons détestables et qui le sont en effet.

Qui a jamais expliqué au campagnard pourquoi son village est pittoresque et charmant, pourquoi sa vénérable église est belle, pourquoi le simple toit de sa demeure donne à celle-ci une silhouette élégante, pourquoi tels vieux arbres que sa cognée menace, ont une valeur décorative dans la contrée?

J'ai arraché l'autre jour à un journal illustré, trouvé sur la banquette d'un wagon, une page humoristique nous montrant un touriste et un paysan en face d'un site splendide et mouvementé.

Les bras levés au ciel dans une attitude admirative, le touriste, s'adressant au campagnard, s'écrie: «Mon ami, le paysage qu'on voit de chez vous est superbe», et l'indigène de répondre: «Paraît, Monsieur, paraît; moi je peux pas savoir, je suis du pays!»

Impossible de caractériser d'une manière plus profonde une situation lamentable et malheureusement trop vraie.

Dès que nous sortons de chez nous, nous nous émerveillons devant les curiosités et les beautés des localités que nous visitons, et nous demeurons indifférents, sinon hostiles, au cadre qui entoure notre vie coutumière.

Pour ma part, je ne me pardonnerai jamais de n'avoir connu et compris ma ville natale, Fribourg, qu'au déclin de ma vie, et d'être allé chercher d'abord à Bruges et à Venise des émotions esthétiques, que je pouvais alimenter avec les églises, les fontaines, les maisons de mon pays!

Comment se fait-il que le sentiment, que le goût de l'esthétique local que nos pères possédaient à un haut degré, se soit atrophié et ait disparu?

Je n'ai pas le temps de répondre aujourd'hui à cette question; il me suffira de constater que, puisque l'art populaire a pu s'épanouir dans nos campagnes avec une telle exubérance et nous laisser tous les trésors que nous défendons, il doit être possible de rendre au paysan le culte du beau, la sensibilité artistique.

Ouvrons ses yeux, ouvrons son cœur, et ce qu'il verra, et ce qu'il aimera, lui fera voir plus nettement et aimer davantage l'âme même de la patrie! *G. de Montenach.*



Die Suwaroff-Brücke im Muottatal, malerisch alte Holzbrücke.

Photographie von Frau Dr. L. Stumm, Basel.

Le pittoresque vieux pont de Souwaroff dans le Muottatal.

Photographie de M^{me} L. Stumm, Bâle.

MITTEILUNGEN

Der Burgbühl an der Lenk (S. 64). Das Wiedererwägungsgesuch, das gegen die vom Bundesrat trotz Einsprache des Eigentümers der Baugesellschaft der Zweisimmen-Lenk-Bahn zum Zweck der Steingewinnung genehmigte Expropriation eines Teiles des Burgbühles bei Lenk eingereicht worden war, ist abschlägig beschieden worden. Alle Eingaben und Proteste des Eigentümers, des Gemeinderates, des Verkehrsvereins von Lenk, der Naturschutzkommission und der Presse sind somit erfolglos geblieben.

Berns Blumenschmuck. Bei der Dekoration der Strassen anlässlich des Eidg. Schützenfestes kamen mehr als früher lebende Pflanzen zur Verwendung. Man ersah daraus, dass der gute Wille in der Bevölkerung Berns vorhanden ist, die Häuser mit lebenden Pflanzen zu schmücken, leider musste man aber auch einsehen, dass der gute Wille in vielen Fällen nicht mit der nötigen Kenntnis der Aufstellung, Auswahl und Behandlung der Pflanzen gepaart war. Diesem Mangel möchte der Verschönerungsverein der Stadt Bern und Umgebung steuern durch Verbreitung einer möglichst populär geschriebenen illustrierten Anleitung, wie solche anderwärts, z. B. in Luzern, schon erfolgreich Verwendung gefunden hat. Da aber Berns architektonische und klimatische Verhältnisse besondere Vorkehren erheischen, fand es der Verschönerungsverein angezeigt, eine besondere Anleitung zu beschaffen, die diesen Eigentümlichkeiten der Stadt gerecht wird. Zu diesem Zweck veranstaltet er eine *Preisanschreibung zur Erlangung einer illustrierten Anleitung zur Ausschmückung der Häuser vermittelt Blumen und Pflanzen*. Die Schrift soll 16—24 Oktav-Druckseiten umfassen. Sie muss leicht verständlich sein, auf umfassender Sachkenntnis beruhen und die baulichen Verhältnisse der Stadt Bern, namentlich der Altstadt, berücksichtigen. Dem später zu ernennenden Preisgericht wird eine Prämiensumme von 300 Fr. zur Verfügung gestellt. Die Einsendung der Arbeiten hat vor dem 31. Januar 1911 zu erfolgen an das Präsidium des Verschönerungsvereins Herrn Forstinspektor F. Schönenberger, Waldhöhweg 11 in Bern, welcher zu jeder gewünschten weiteren Auskunft gerne bereit ist.

Zum Schutz unserer Baumriesen. Einem Wunsche der Schweizerischen Vereinigung für Heimatschutz Folge gebend, hat am 9. Juli abhin das Eidgenössische Departement des Innern folgendes Kreisschreiben an die Kantonsregierungen erlassen:

«Die Schweizerische Vereinigung für Heimatschutz macht den Bundesrat durch Schreiben vom 14. Mai d. J. darauf aufmerksam, dass an landwirtschaftlichen und somit auch bei forstlichen Ausstellungen Baumstämme, zum Teil auch nur Querscheiben von solchen gezeigt werden, die nichts Interessantes als ihre Grösse dartun und die zu diesem Ausstellungszwecke gefällt werden. Dabei werde keine Rücksicht genommen, ob auf diese Weise eine empfindliche Lücke in ein eigenartiges

Landschaftsbild gerissen oder gar der einzige Reiz einer Gegend zerstört werde, dort etwa, wo diese Baumriesen an Kreuzwegen oder weit sichtbaren Anhöhen standen und ihrer ganzen Umgebung ein besonderes Gepräge verliehen; und das geschehe, nur um missige Neugierde zu befriedigen, denn irgendeine Vermehrung auch nur des reinen Wissens werde damit nicht erzielt.

«Auch die Landesausstellung in Bern werde wahrscheinlich für einige dieser prächtigen Bäume den Untergang bedeuten.

«Es ist nicht zu bestreiten, dass die Beschickung von forstlichen Ausstellungen Veranlassung bieten kann zur Fällung von besonderen starken und forminteressanten Stämmen, die sich zugleich durch ihre Schönheit als Einzelbäume oder in einem Landschaftsbilde hervorheben und daher im Interesse des Heimat- und Naturschutzes erhalten werden sollten. Wir stehen denn auch nicht an, dem Wunsche der Schweizerischen Vereinigung für Heimatschutz zunächst in der Weise zu entsprechen, dass wir Sie ersuchen, Ihr Forstpersonal anweisen zu wollen, bei der Auswahl von Bäumen zu Ausstellungen oder ähnlichen Zwecken die gewünschte ästhetische Rücksicht tunlichst zu tragen.»

Anderer. Die Wiederherstellung des Hauses Padrun. Der bündnerischen Vereinigung für Heimatschutz wird an die auf 600 Franken veranschlagten Herstellungsarbeiten im Hause Padrun in Anderer ein Bundesbeitrag von 300 Franken zugesichert.

Ruine Bellegarde bei Jaun. Vor etwa zwei Jahren erlaubte sich Einsender dies im „Bund“ das Gesuch an die bezüglichen Vereine Freiburgs zu richten (an den Verein für freiburgische Geschichte usw.), man möchte sich doch der Ruine Bellegarde zu Jaun möglichst bald annehmen, um sie vor völligem Zerfall zu bewahren. Es steht (oder stand damals) noch ein wackeres Stück vom Turm des „Zwingherrenschlosses“ (wie es zu Jaun mir genannt wurde); die Form eines Fensters war noch deutlich sichtbar. Immerhin war die Zerbröckelung im Gange und irgend ein Unfall, ein Erdbeben u. dgl., konnte bewirken, dass die Reste jenes Fensters noch hinabrollten. Einige Kübel Zement könnten dem Uebel für etliche Zeit Einhalt tun. Ob etwas Vorsorgliches geschehen ist, ward dem Einsender nicht bekannt. Wenn ja, so sei bester Dank gesagt. Leute aus Jaun behaupteten mir jedoch, es sei nichts vorgekehrt worden. Deshalb sei obiges Gesuch erneuert.

G.

LE «HEIMATSCHUTZ» ET LES INGÉNIEURS.

La concession d'un funiculaire de Treib à Seelisberg a été accordée par le Conseil national, à condition que la gare ne se dresse pas dans le voisinage immédiat de l'auberge bien connue «zur Treib», et qu'en général le paysage ne soit pas compromis par le tracé projeté.

Ces conditions répondent aux principes du Heimatschutz; elles ont froissé M. A. Trautweiler, qui donne libre cours à son indignation dans la *Schweizerische Bauzeitung* du 23 juillet. Nous résumons ici, aussi impartialement que possible, ses opinions et propositions: «pour le Heimatschutz, toute œuvre technique est en soi déjà un enlaidissement; une esthétique plus élevée estime au contraire que toute œuvre technique conforme à son but contient des éléments de beauté et doit être tolérée partout; le Heimatschutz actuel tend à la momification, en n'admettant que les œuvres du passé; il faudrait constituer un nouveau Heimatschutz qui protégerait la liberté de création et la beauté des œuvres techniques; dans l'intérêt de l'industrie, il importe de combattre le fanatisme ridicule du Heimatschutz; c'est une maladie qui atteint, par suggestion, même nos autorités».

Les attaques de ce genre ne sont pas pour nous déplaire; au contraire, elles nous valent toujours de nouveaux adhérents; elles nous permettent de préciser nos principes, et nous préférons la lutte à une victoire trop facile.

M. Trautweiler a-t-il vraiment lu nos publications? Sait-il les résultats heureux obtenus depuis quelques années dans la technique elle-même? Nous en doutons; à moins que son idée d'un nouveau Heimatschutz ne soit une manœuvre dirigée contre l'idée même de protéger «le visage aimé de la patrie».

Certes, parmi les amis du Heimatschutz, il y en a quelques-uns qui insistent un peu trop sur le côté archéologique, sur les œuvres du passé; ils sont de plus en plus rares; nous respectons la liberté de leurs opinions, sans les adopter, et nous sommes convaincus que la beauté des œuvres nouvelles les convertira tous peu à peu. Quand on parle des principes du Heimatschutz, d'une façon générale, nous avons le droit d'exiger qu'on les cherche, non pas dans telle opinion personnelle, mais tels qu'ils ont été formulés, depuis plusieurs années, dans notre Bulletin, dans nos brochures, dans nos assemblées générales. Toute autre façon de nous combattre repose sur une erreur, voulue peut-être.

Or, nous n'avons jamais dit qu'une œuvre technique fût laide en soi. Il y en a de laides; il y en a eu beaucoup, tant que les ingénieurs et architectes, uniquement préoccupés de la question

matérielle du rendement, ne se sont souciés ni de la beauté, ni de la durée. Nous avons cru qu'ils sont capables de faire mieux; et de fait, plusieurs d'entre eux ont su réaliser des œuvres utiles, hardies et harmonieuses, auxquelles nous rendons pleine justice. Exemples: la ligne de l'Albula, l'entreprise des forces électriques de la ville de Zurich, l'aqueduc de la Kander (Kander Hagneckwerke), etc.

Ce sont là des progrès immenses, à tous les points de vue, et le Heimatschutz est fier d'y avoir contribué. Mais il faut les vouloir, et nos autorités, responsables de l'intérêt général jusque dans un avenir lointain, ont le droit et le devoir de veiller à ce qu'aucun intérêt particulier et passager ne menace le patrimoine de tous.

Ce patrimoine est fait de valeurs naturelles, artistiques, historiques, morales et patriotiques. Il peut fort bien arriver qu'une œuvre technique, louable en soi, compromette l'une ou l'autre de ces valeurs; dans ce cas, il importe de savoir s'il est impossible au technicien de respecter cette valeur, et, dans la négative, de quel côté est l'intérêt supérieur. Pour en décider, nos autorités sont certainement mieux placées que l'auteur du projet et les personnes directement intéressées à ce projet. L'œuvre technique, si réussie qu'elle soit au point de vue purement technique, ne saurait être isolée; de toutes parts elle touche à un ensemble, il ne suffit donc pas qu'elle réponde à son but spécial, il faut encore qu'elle contribue à l'harmonie de l'ensemble.

Quand les efforts et les intérêts ne sont pas coordonnés par une volonté supérieure, ils aboutissent à une œuvre chaotique, au détriment final de tous. Il est temps que les égoïsmes particuliers cèdent à une conscience organisatrice; cette conscience n'est point chez nous le monopole d'un individu, si puissant qu'il soit, elle est le fait du peuple souverain. Travailler à cette conscience générale, créatrice d'harmonie, tel est le principe du Heimatschutz; de là sa force.

Loin de nous complaire dans le passé, nous regardons à l'avenir; l'adhésion de nombreux techniciens, les résultats obtenus déjà, l'intérêt grandissant des autorités et du peuple entier, nous permettent de croire que cet avenir sera plus beau que le passé, et que ceux-là seront ridicules qui essaient d'opposer leur liberté égoïste à la liberté disciplinée d'une nation consciente de ses devoirs.

E. Bovet,

vice-président de la ligue suisse du Heimatschutz.

Redaktion: Dr. C. H. BAER, Zürich v.